

Conseil d'école du 03 mars 2023

Présents :

Mme Rouchut (maire), Mme Dehays (adjointe chargée des affaires scolaires)
M. et Mme Largillière, Mme Demnet, M. Magadoux, Mme Sardin, Mme Brière de l'Isle, représentants des parents d'élèves
Mmes Martin, Tarnaud et Brissard, MM. Martin et Puset, enseignants
Mme Pachaud, DDEN
Mme Coussy (ATSEM), Mme Baborier Cantinière

Excusés :

Mme Lapaquette (IEN), Mme Gay (DDEN), M. Longequeue (DDEN)

Ordre du jour :

1. La rentrée 2023 - prévisions d'effectifs
2. Le projet d'école 2022/2026 : Labellisation EDD
3. COOP USEP
4. Propositions de mises à jour du règlement intérieur
5. Périscolaire
6. Questions diverses

La rentrée 2023 – prévisions d'effectifs

CM2 : 11

CM1 : 15

CE2 : 11

CE1 : 9

CP : 14

GS : 16

MS : 21

PS : 18 (Effectifs prévisionnels selon les naissances dans la commune)

Sont comptés des élèves qui arrivent d'autres écoles (2 de Royères en CP et CE2 dont le déménagement est à confirmer, et 2 de Saint Junien en PS et CE2)

Pour un total de 115 élèves. La promotion de PS qui arrive permet de maintenir une balance positive des effectifs.

Cela donnerait pour les effectifs des classes :

28 élèves de PS/MS (18 et 10)

26 élèves de MS/GS (10 et 16)

23 élèves de CP/CE1 (14 et 9)

19 élèves de CE2/CM1 (12 et 7)

19 élèves de CM1/CM2 (8 et 11)

Il faut noter que ces répartitions de classe sont temporaires, et des inscriptions supplémentaires pourraient amener à de gros changements.

Le projet d'école 2022/2026 :

En lien avec le projet d'école, M. Puset dépose un dossier visant à faire labelliser l'école E3D (Ecole engagée dans une Démarche de Développement Durable). La démarche a pour but de faire reconnaître le travail de la municipalité et de l'équipe enseignante, en centralisant les efforts réalisés depuis des années en faveur de l'environnement. Les objectifs de développement durable ne concernent pas uniquement la défense de l'environnement mais également le « vivre ensemble ». De nombreux dispositifs peuvent améliorer ce que nous vivons en tant que collectivité : le lien intergénérationnel (des ateliers périscolaires par exemple), les activités physiques (dans le cadre des 30' d'activité physique quotidiennes), les réflexions et réalisations menées par la municipalité autour des repas des élèves, etc...

Pour obtenir cette labellisation, M. Puset fait le choix de mettre en avant le conseil des élèves de l'école, qui existe depuis des années à l'école de Saint-Paul, les activités menées conjointement avec la bibliothèque de Saint-Paul, grâce à la municipalité, les « services écologie » dans les classes de l'élémentaire, et les efforts concernant l'alimentation des élèves, qui est pensée depuis son approvisionnement, jusqu'à la gestion de ses déchets, et même via l'architecture de la cantine.

3. COOP USEP

Pour 2021/2022, les comptes présentaient un déficit de 97,61 euros.

Au 3/02/22, le solde du compte était de 15488,60 € dont 258,43 € pour la Coop des enfants.

Au 3 février 2023, le solde du compte était de 11 072,89 euros, soit un déficit de 4415,71 euros. Le solde reste toutefois trop élevé pour une COOP d'école, et nous pourrions avoir ce fonctionnement pendant encore 2 ans sans avoir la moindre rentrée d'argent.

Notons que cette année 2022/2023, la COOP a déjà financé de nombreuses sorties et animations, ainsi que du matériel pour les élèves, (via la COOP des enfants), mais aussi pour la musique par exemple. Tous les élèves de l'école (du CP au CM2) ont été inscrits au tournoi Kangourou. Toutes les classes participent aux JMF. Toutes les classes participent aux rencontres USEP. La COOP finançait également les petits déjeuners en maternelle (la mairie prend en charge ce coût, depuis septembre 2023).

Les transports sont majoritairement pris en charge par la mairie, mais le coût des sorties sur place est pris en charge par la COOP.

En conséquence, les événements qui étaient facultatifs (exemple de la participation au tournoi Kangourou) sont devenus une activité scolaire qui concerne tous les élèves en âge d'y participer.

M. Puset propose donc encore une fois qu'aucune participation ne soit demandée aux familles pour 2023/2024. Le conseil d'école est d'accord tant que la prévision des activités de l'année ne sera pas tributaire des finances de la COOP. La piste envisagée serait alors d'augmenter la cotisation à la COOP-USEP, et de conserver la gratuité de la participation aux événements auxquels participeront les classes.

4. Point sécurité

M. Puset porte à l'attention du conseil d'école une difficulté concernant l'accueil : les retards se multiplient le matin, ce qui, d'une part, amène à laisser la porte d'entrée ouverte, et d'autre part retarde la mise en route des classes concernées.

Le conseil d'école rappelle que l'accueil se fait de 8h50 à 9h, et que les parents doivent avoir quitté les locaux à 9h, aussi bien dans un souci d'organisation que de sécurité. Le passage par le petit portillon du côté de la petite section est réservé aux personnels de l'école. Un rappel sera diffusé aux familles, et la porte de l'école sera fermée à 9h.

De même, le conseil d'école rappelle aux familles que le port de bijoux est fortement déconseillé, car

ils peuvent occasionner des accidents voire des blessures, mais risquent également d'être perdus. Il est envisagé de les interdire dans le règlement intérieur qui sera voté à la rentrée de septembre 2023.

Est également porté à l'attention du conseil d'école l'attitude attendue de la part des élèves, y compris dans les classes de maternelle. L'école est un lieu de transition, entre l'environnement familial et la société, et a aussi pour but de les aider à grandir. Pour faciliter cette transition, il est recommandé aux familles de ne pas amener de multiples « doudous », mais aussi d'éviter les tétines, et de porter les enfants dans l'enceinte de l'école. Cela a essentiellement pour but de permettre aux enfants d'identifier davantage l'école comme un lieu qui est le leur, où ils sont « grands » et acteurs de leur vie.

Il est envisagé de travailler en maternelle sur la production d'affichages du type « Je marche tout seul », « Je laisse ma tétine », ... qui pourraient être exposés à l'entrée de l'école.

Périscolaire :

Il est rappelé l'assiduité demandée aux élèves inscrits aux ateliers périscolaires. Sauf motif impérieux justifiant de son absence, un élève doit participer à l'atelier auquel il s'est inscrit. En cas de manque, la mairie ne prendra pas en compte la demande d'inscription de cet élève aux ateliers périscolaires pour la période suivante. Tous les élèves ne peuvent pas toujours être inscrits aux ateliers périscolaires auxquels ils souhaitaient participer, et il paraît raisonnable de réserver la place aux élèves présents.

Conseil des élèves :

Les élèves portent à l'attention du conseil d'école la nécessité d'acheter un coffre de rangement pour le matériel sportif dont a été dotée l'école par la municipalité, et par l'éducation nationale (via le dispositif 30' d'activités quotidiennes).

Pour remotiver les élèves à utiliser le matériel de ping-pong pendant l'hiver, l'organisation d'un tournoi sur les temps de récréation est proposée.

Les élèves notent une dégradation de l'état de propreté dans lequel ils trouvent les toilettes à la fin des récréations, notamment dans les toilettes des filles, et demandent à l'équipe enseignante de rappeler aux élèves la nécessité de faire un effort d'hygiène, dans l'intérêt de tous.

Les élèves remarquent que les bacs à livre dans le hall de l'école ne sont pas utilisés. Ils proposent d'y avoir accès pendant les récréations, pour lire dans la zone calme de la cour.

Les élèves regrettent que l'aménagement du pré derrière l'école ne soit pas commencé. Mme la Maire explique que l'étude de cet aménagement aura lieu dans le cadre d'un partenariat avec les étudiants de la licence Aménagements Paysagers du lycée des Vaseix. Ce projet, auquel seront associés les élèves et les enseignants, devrait voir le jour à la rentrée 2023.

Les élèves regrettent que le projet de terrain de billes n'ait pas avancé. Mme la Maire explique que le projet est actuellement à l'étude par le conseil municipal des enfants de Saint Paul.

Les élèves souhaitent que soit proposé un atelier périscolaire « couture ».

Questions diverses :

-ATELIERS PERISCOLAIRES :

Est-il possible de les commencer à 16h pour éviter qu'ils ne terminent trop tard ?

Les élèves ont besoin d'un temps de transition, de pause, leur permettant aussi de goûter, après la classe.

Cela permet aussi aux élèves participant aux APC de pouvoir bénéficier éventuellement des ateliers périscolaires.

-CANTINE

** Serait-il possible de rajouter une petite portion de riz (par exemple) avec certains plats proposés qui sont un peu particuliers ? Exemple : chili accompagné de riz pour éviter que les enfants n'aient que les*

haricots rouges afin qu'ils mangent au moins cela s'ils n'aiment pas le reste.

La mairie ne souhaite pas proposer systématiquement du riz pour les élèves qui n'aimeraient pas ce qui est proposé. Du riz apparaît déjà régulièrement au menu.

** Pour les repas végétariens : pourrait-on accompagner les légumineuses de féculents ? En plus, on sait qu'ils sont mieux assimilés ensemble.*

Des féculents sont systématiquement associés aux légumineuses.

** Le pain est-il rationné ?*

Le pain n'est pas rationné. Il est proposé en petites quantités, et les enfants sont resservis en cas de besoin.

** Pourrait on suggérer, même plusieurs fois, de goûter aux plats mais sans forcer ni contraindre ?*

Certains se braquent et ne mangent plus rien ensuite

Aucun élève n'est forcé de manger ce qu'il n'aime pas.

** Le temps de récréation du midi est paraît-il un peu restreint certains jours lorsqu'il fait froid ou qu'il pleut un peu : pourquoi ? Et est ce nécessaire ?*

En effet, en cas d'intempéries, des petits jeux sont proposés avant de sortir de la cantine. Ces moments sont très appréciés par certains mais moins par d'autres. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

** Certains enfants auraient aimé avoir la possibilité de choisir leur place à table dans la mesure où les « associations » ne sont pas perturbantes évidemment. Est-ce possible ?*

Les lundis, pour des raisons d'emploi du temps, les élèves mangent par classe. Il a été observé sur ces temps de repas une agitation largement supérieure aux autres jours. En conséquence la décision a été prise de pérenniser les placements actuels, afin que les enfants puissent manger dans un climat plus serein. Un « tutorat », une aide des plus grands envers les plus jeunes s'instaure, et cela permet en plus des rapprochements entre les classes qui n'auraient pas lieu sans cette organisation.

- LAVAGE DE MAINS :

Les essuie-mains paraissent être « rationnés » à une feuille par lavage. Cela nous paraît être un peu juste.

Il n'y a pas de rationnement des feuilles pour s'essuyer les mains. L'éducation à la protection de l'environnement a toutefois amené les élèves à recommander de n'utiliser que le minimum nécessaire. Si un élève gaspille inconsidérément du papier, il est possible que d'autres élèves lui en fassent la remarque.